

## A - Valorisation des critères servant à l'établissement des propositions rectorales

Afin de vous aider à établir vos propositions, un barème vous permet de prendre en compte les différents critères d'appréciation indiqués dans la présente note de service. Les points liés à la valeur professionnelle et les points liés à l'ancienneté dans la plage d'appel s'additionnent.

### Valeur professionnelle

L'appréciation portée par le recteur sur la valeur professionnelle de l'agent se traduit par l'attribution d'une bonification. À chaque degré d'appréciation correspond un niveau de bonification :

Excellent : 145 points

Très satisfaisant : 125 points

Satisfaisant : 105 points

A consolider : 95 points

## B - Ancienneté dans la plage d'appel

La position dans la plage d'appel est valorisée par des points d'ancienneté.

Ces points sont attribués en fonction de l'ancienneté théorique dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 aout 2018, conformément au tableau ci-dessous.

Echelon ancienneté l'échelon 31 aout 2018	et dans au	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9+2		0 an	0
9+3		1 an	10
10+0		2 ans	20
10+1		3 ans	30
10+2		4 ans	40
10+3		5 ans	50
11+0		6 ans	60
11+1		7 ans	70
11+2		8 ans	80
11+3		9 ans	100
11+4		10 ans	110
11+5		11 ans	120
11+6		12 ans	130
11+7		13 ans	140
11+8		14 ans	150
11+9 et plus		15 ans et plus	160